

## COMMISSION TECHNIQUE MIXTE DE SECURITE (CTMS)

### DECLARATION

Les Représentants du Gouvernement de la République du Mali d'une part;

Et

Les Représentants de la Coordination (MNLA, HCUA, MAA);

Les Représentants de la Plateforme (CMFPR, MAA, CPA);

Ci-après dénommés les Parties;

Conscients des conséquences de la détérioration de la situation sécuritaire au Nord Mali;

Réaffirmant leur engagement pour la paix et la stabilité au Nord Mali en particulier et au Mali en général;

Réitérant leur engagement à mettre en œuvre l'Accord Préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013 et à respecter le cessez-le-feu du 23 mai 2014, dans l'attente de la signature d'un accord de paix global et définitif, ainsi que leur engagement à respecter les termes des Résolutions 2100 et 2164 du 25 avril 2013 et du 25 Juin 2014 respectivement du Conseil de Sécurité des Nations Unis;

Reconnaissant leurs obligations en vertu de la Feuille de Route des Négociations dans le Cadre du Processus d'Alger et de la Déclaration de Cessation des Hostilités signée le 24 Juillet 2014 à Alger;

Les Parties, par la présente :

1. **Prendent acte de l'élargissement de la Commission Technique Mixte de Sécurité (CTMS)** à deux représentants de chacun des mouvements armés suivants : MAA de la Coordination, de la CPA, du CMFPR, et du MAA de la Plateforme ; ainsi qu'à un officier de chacun des pays suivants : Algérie, Mauritanie, Niger, Tchad<sup>1</sup> ;
2. **Condamnent sans équivoque et dans les termes les plus forts les attaques** perpétrées contre les populations innocentes, et contre les forces de la MINUSMA et de BARKHANE, et prennent l'entière mesure de leur responsabilité dans l'insécurité qui sévit dans les zones sous leur contrôle ;

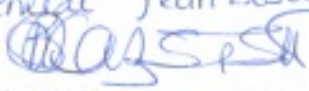
<sup>1</sup> Tel que décidé lors de la réunion sécuritaire, présidée le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Président du Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) Bert Koenders, qui s'est tenue en marge de la deuxième phase des négociations dans le cadre du processus d'Alger, le 12 Septembre 2014.



3. S'engagent à tout mettre en œuvre pour arrêter ces actes odieux, y compris à collaborer pleinement avec les forces de la MINUSMA et de BARKHANE, la CTMS et les Equipes Mixtes d'Observation et de Vérification (EMOVs)<sup>2</sup>, dans la prévention de l'infiltration de terroristes, les poseurs d'IED et des mines, et s'engagent à ne jamais entraver les opérations de déminage;

Fait à Alger, le 16 Septembre 2014

Pour la MINUSMA

General Jean Bosco KAZURA  



Pour le Médiateur associé de la CEDEAO

Pour le Médiateur de la CEDEAO


A. Karim TRAORE  


Pour l'Algérie, chef de file de la Médiation


Pour le Gouvernement de la République du Mali

GALE Salifou KONÉ  


Pour le MNLA

Hassan Fagaga  



Pour le HCUA

Melick Agcharif  


Pour le MAA (Coordination)

Oumar Mahmoud  


Pour la CPA

ATTAN AG, ABDULLAH  


Pour le MAA (Plateforme)

Baba Ahmed el Aly  

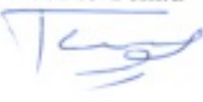

Pour la Mauritanie



Pour le Niger



Pour le Tchad



Pour la Force BARKHANE

Pour L'Union Africaine

Col. Mous Mbaw  


Pour la CM-FPR

Afifulla Drousa Balo  


<sup>2</sup> Les détails administratifs de fonctionnement de la CTMS élargie et des EMOVs, les modalités pratiques de partage d'information avec les forces de la MINUSMA et de BARKHANE, ainsi que les mesures de confiance sécuritaires, seront à l'agenda de la prochaine réunion de la CTMS dans son nouveau format.